

Direction OPTILAB LLL

DESTINATAIRES : Aux prescripteurs de la région de Lanaudière Nord (CHDL)  
EXPÉDITEURS: Dr. Michael James Newmarch, hémato-oncologue, chef du service du laboratoire de l'hématologie regroupé  
Anick St-Amour, chef des services de biologie médicale OPTILAB LLL  
DATE : Le 18 avril 2023  
OBJET : **SÉDIMENTATION : Utilisation judicieuse et avis de suppression des tubes BD Vacutainer**

---

Le 1<sup>er</sup> avril 2023 la compagnie BD a supprimé la production et la distribution des tubes à prélèvement sanguin BD Vacutainer et BD Seditainer. Le laboratoire d'hématologie s'active afin de mettre en branle une méthode alternative pour l'analyse de la sédimentation.

## LA SÉDIMENTATION

Nous vous rappelons que le laboratoire d'hématologie du CHDL appliquera les règles de pertinence sur certaines analyses ciblées par les recommandations de l'Institut national d'excellence en santé et en service sociaux (INESSS) (réf : usage judicieux de 14 analyses biomédicales; outil pratique 2014), tout en tenant compte d'autres indications déjà utilisées et reconnues en pratique clinique à l'intérieur de notre CISSS. Des ajustements auront lieu en présence de nouvelles données cliniques ou dans le contexte d'une harmonisation au niveau d'OPTILAB LLL.

**À compter du 1<sup>er</sup> mai 2023** : Un resserrement des règles de saisie dans le système informatique (SIL) entrera en vigueur. Voici les recommandations qui seront prises en considération :

### Recommandations de l'INESSS

Renseignements cliniques obligatoires.

Indications acceptées : Artérite temporale  
Polymyalgie rhumática  
Arthrite inflammatoire  
Ostéomyélite  
Infection prothétique  
Cancer (ex : Lymphome Hodgkin)  
Anémie

Comme la sédimentation est un test non recommandé chez les patients asymptomatiques, lors de l'enregistrement de l'analyse, la réponse à la question « Patient symptomatique » aura les répercussions suivantes:

Patient symptomatique : OUI / NON

- Toutes les demandes dont la réponse est NON auront pour résultat Non requis
- Toute autre réponse que OUI ou NON aura pour résultat Non requis

De plus, le renseignement clinique **AUTRE** de la liste déroulante sera retiré des indications cliniques acceptées.

Dorénavant, le délai de prescription de la sédimentation sera de 30 jours.

Mme Annie Majeau (poste 2659) et Mme Anick St-Amour (poste 2607) se feront un plaisir de vous aider ou de vous rediriger afin de répondre à vos questions.

Nous vous remercions de votre collaboration.

**OPTILAB**  
Laval  
Laaudière  
Laurentides